Montréal, 12 septembre 2010

PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
**Régie de l'énergie**
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : R-3724-2010 - Demande d'approbation du renouvellement du mécanisme de Gazifère Inc., demande pour la fermeture règlementaire des livres pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1er janvier 2011.

---

Chère consoeur,

Pour faire suite au budget de participation déposé le 9 septembre 2010 en ce qui a trait à la phase 4 du dossier mentionné en rubrique, l'ACEF de l'Outaouais souhaite faire part à la Régie des sujets qui feront l'objet d'étude, d'analyse et de représentations par l'intervenante dans le cadre de cette phase, lesquels l'intervenante n'avait pu communiquer au moment du dépôt de la demande d'intervention, compte tenu que la preuve de Gazifère, sur les sujets relatifs à cette quatrième phase, allait faire l'objet d'un dépôt ultérieur.

Dans le cadre de la phase 4 du présent dossier, l'ACEF de l'Outaouais entend faire l'étude, notamment, des sujets qui suivent :

- La demande d'autorisation pour les projets d'extension et de modification du réseau qui se chiffrent à 5,6 M$. Bien que ces projets semblent présenter une valeur actuelle nette de 2,8 M$, l'intervenante entend questionner le Distributeur sur les coûts réels des investissements en capital du Distributeur pour les projets en lien avec les additions de clients et sur l'effort et les moyens déployés par le Distributeur pour réduire ses coûts et améliorer sa performance en la matière dans l'avenir;

- Les modifications proposées au PGEE pour l'année témoin 2011, entre autres, les ajustements aux modalités proposées pour certains programmes et l'étude des nouveaux cas types des programmes évalués suite à la demande de la Régie exprimée dans la décision D-2009-151, au sujet du programme *Trousse de produits économiseurs d'eau chaude*. Nous examinerons les conséquences de la proposition de Gazifère de ne pas

ajuster les économies d'énergie suite au sondage révélant que 30,7% des participants avaient abaissé leurs thermostats et 7,8% les avaient haussés;

- Le retrait du projet pilote *Chauffe-eau instantané*. Nous examinerons et questionnerons le résultat de l'étude obtenu concernant le taux d'opportunisme de 44% étant à l'origine de cette décision de retrait du programme;

- Le nouveau programme *Récupérateur de chaleur des eaux de douche*. Nous examinerons et questionnerons, entre autres, le taux de participation projeté et le niveau de l'aide financière proposée;

- L'introduction d'un mécanisme incitatif axé sur la performance du PGEE. Nous examinerons et questionnerons le modèle proposé quant au mécanisme qui associe la rémunération fixe et celle variable sans aucune pénalité en cas d'échec dans l'atteinte des objectifs fixés d'économies d'énergie. L'ACEF de l'Outaouais étudiera l'inclusion d'une pénalité dans le cas ou cet échec n'a aucun rapport avec la baisse du prix du gaz;

- L'introduction d'un compte d'aide à la substitution des énergies polluantes: l'ACEF de l'Outaouais ne questionne pas le principe d'une telle introduction, mais souhaite examiner et questionner le montant de l'aide proposé et du PRI égal entre le client et le Distributeur.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

**Me Stéphanie Lussier**
788, rue Galt
Montréal (Québec), H4G 2P7
Tél. : 514.761.0032
Courriel : stephanie.lussier@sympatico.ca

cc: Me Louise Tremblay (Miller Thomson Pouliot).